

**COMMUNE DE
VALGELON-LA ROCHETTE**
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERIEUX Jean-Pierre, Maire

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Christelle ETIENNE, Nadine KUZAY, Pierre DUBOSSON, Virginie TOURNIER, Christophe BOUTTE, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Cédric LARGE, Magalie BOITEL, Eric MARTINET, Jacky DONJON, Elisabeth FAVERJON, David ATES, Véronique CHRISTOL, Jacky GACHET, Pierre VERNEY.

Absent :

Procurations : Guillaume SETA à Jean-Claude BENGRIBA, Samira BOUKERCHE à Angélique NEFISSI

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	27	2	28

Date de la convocation : 17 avril 2026

Madame Elisabeth JOUTY a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/52

OBJET : Budget principal : compte administratif 2025

Le rapporteur : Jean-Pierre MERIEUX, Maire

Les résultats budgétaires synthétiques de l'exercice 2025 pour le budget principal sont les suivants :

	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	3 576 501.84 €	6 385 153.63 €	9 961 655.47 €
Recettes nettes	2 704 811.25 €	6 216 182.18 €	8 920 993.43 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	3 576 501.84 €	6 385 153.63 €	9 961 655.47 €
Dépenses nettes	2 532 735.47 €	5 700 965.00 €	8 233 700.47 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	172 075.78 €	515 217.18 €	687 292.96 €
Déficit			

Après reprise des résultats de l'exercice précédent, les résultats d'exécution du budget se présentent ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2024	Part affectée à l'investissement : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	-111 730.17 €		172 075.78 €	60 345.61 €
Fonctionnement	829 796.78 €	395 760.46 €	515 217.18 €	949 253.50 €
TOTAL	718 066.61 €	395 760.46 €	687 292.96 €	1 009 599.11 €

Pour mémoire, les restes à réaliser se présentent ainsi qu'il suit :

- En dépenses..... 138 633.03 €
- En recettes..... 236 446.00 €

Le compte administratif 2025 est conforme au compte de gestion 2025 du comptable public.

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur David ATEs Maire en exercice jusqu'au 21/03/26, sort de la séance placée sous la présidence de Madame Annie GONTARD, adjointe aux finances et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources du 13 avril 2026,

Vu le compte de gestion 2025 établi par le trésorier,

Vu les documents budgétaires afférents à l'exercice 2025,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du compte administratif,

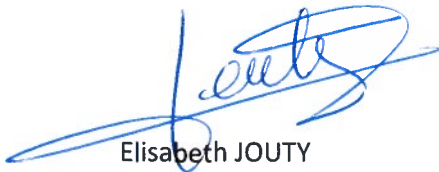
Après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 6 voix contre (Christophe BOUTTE, Jean-Claude BENGRIBA, Delphine LAINE, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Fabien GARCIA) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget principal.

Valgelon-La Rochette, le 23 avril 2026.

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Elisabeth JOUTY

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 29/04/2026 et de sa publication ou notification le 29/04/2026



Jean-Pierre MERIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE - BUDGET COMMUNAL

23/04/2026 14:08

Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le MAIRE,
A Valgelon-La-Rochette, le 23/04/2026
Le MAIRE



Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Valgelon-La-Rochette, le 23/04/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 Pour : 22
 Contre : 6
 Abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal,



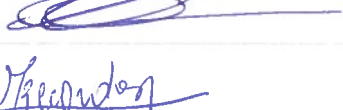

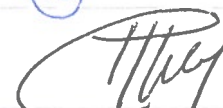
Date de convocation : 17/04/2026

Signataire	
ATES David	
BENGRIBA Jean-Claude	
BOITEL Magalie	
BOUKERCHE Samira procuration à Angélique NEFISSI	SB
BOUTTE Christophe	
CASTILLON Nadine	
CHARLES Patrick	
CHRISTOL Véronique	
CREUX Jean-Loup	
DONJON Jacky	
DUBOSSON Pierre	
ETIENNE Christelle	
FAVERJON Elisabeth	



ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE - BUDGET COMMUNAL

Signataire	
GACHET Jacky	
GARCIA Fabien	
GONTARD Annie	
JOUTY Elisabeth	
KUZAY Nadine	
LAINE Delphine	
LARGE Cédric	
MARTINET Eric	
MERIEUX Jean-Pierre	
NEFISSI Angélique	
RECORDON Joël	
SABATIER Dominique	
SETA Guillaume procuration à Jean-Claude BENGRIBA	
SIBUE Nathalie	
TOURNIER Virginie	
VERNEY Pierre	

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE - BUDGET COMMUNAL

23/04/2026 14:08 Page 3 / 3

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/04/2026, et de la publication le 28/04/2026.

A Valgelon-La Rochette, le
28/04/2026